

**Les inégalités environnementales
dans les conflits d'usage
Le rôle de la reconnaissance des valeurs**

Ali Romdhani
Doctorant en sociologie
UMR Espaces et Sociétés, Université Rennes 2
ali.romdhani@univ-rennes2.fr

Communication présentée dans le cadre du colloque
Innovation et territoires face aux inégalités,
Université du Québec à Rimouski, 22-25 mai 2019

Les inégalités environnementales dans les conflits d'usage

Le rôle de la reconnaissance des valeurs

Résumé

L'industrialisation des exploitations agricoles ainsi que le retour de populations urbaines en campagne préfigurent l'émergence de conflits d'usage en Bretagne (France). Ces conflits sont centrés autour d'inégalités environnementales qui sont comprises en termes de nuisances, de pollutions, de répartition des risques et des ressources. À partir de résultats d'entretiens, ces situations conflictuelles seront classées et analysées sous l'angle des enjeux de redistribution et de reconnaissance. Cette étude propose de se centrer sur la reconnaissance des valeurs comme modalité de justice sociale.

Mots-clés

Conflit, inégalité environnementale, valeurs, élevage

Abstract

The industrialization of farms and the return of urban populations in the countryside prefigure the emergence of conflicts of land-use in Brittany (France). These conflicts are centered around environmental inequalities that are understood in terms of nuisances, pollution, risk distribution and resources. Based on interview results, these conflict situations will be classified and analyzed in terms of redistribution and recognition issues. This study proposes to focus on the recognition of values as a modality of social justice.

Keywords

Conflict, Environmental Inequalities, Values, Animal Farming

Ce texte est publié par le Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional, de l'Est-du-Québec (GRIDEQ) au titre des actes du colloque Innovation et territoires face aux inégalités tenu à l'Université du Québec à Rimouski du 22 au 25 mai 2019.

UQAR COLLOQUE INTERNATIONAL INNOVATION ET TERRITOIRES FACE AUX INÉGALITÉS



**22-25 MAI
2019**

22 MAI : CONFÉRENCE INAUGURALE : André Torre
directeur de recherche, Université Paris-Saclay, INRA, AgroParistech

23 MAI : GRANDE CONFÉRENCE : Paule Halley
professeure titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit de l'environnement,
Université Laval

23 ET 24 MAI : 60 COMMUNICATIONS SCIENTIFIQUES
réparties dans 16 sessions et deux séances plénières

**25 MAI : ATELIER CHERCHEURS-MILIEU « LES ACTEURS
DE L'ÉNERGIE : dynamiques et enjeux »,** avec la participation de
Yves-Marie Abraham, professeur agrégé, HEC Montréal

Un événement organisé par le Département sociétés, territoires et développement de l'Université du Québec à Rimouski en collaboration avec le Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional, de l'Est du Québec, la Chaire de recherche du Canada en innovation sociale et développement des territoires, l'Association internationale des sociologues de langue française et le projet ATISÉE-UQAR.

**Renseignements et
inscription :**
grideq@uqar.ca



Les propos tenus dans ce texte n'engagent que la responsabilité du ou des auteurs.
Texte en accès libre sur Sémaphore, le dépôt numérique de l'UQAR : <http://semaphore.uqar.ca/>.

GRIDEQ
Université du Québec à Rimouski
grideq@uqar.ca

Les inégalités environnementales dans les conflits d'usage Le rôle de la reconnaissance des valeurs

Ali Romdhani

Introduction

Après la Seconde Guerre mondiale, la Bretagne (France) s'est rapidement spécialisée dans la production animale. Sous l'égide de plans de développement impulsés par l'État, une des régions les plus sous-développées de la France s'est rapidement modernisée et occupe aujourd'hui la première place en termes de production animale et légumière du pays, et la troisième en Europe. L'agriculture, et particulièrement l'élevage, occupe alors une place toute particulière dans le développement de la région, essentiellement en milieu rural. En contrepartie de ce mode de production et malgré plusieurs techniques censées atténuer les externalités négatives et les risques, les nuisances perçues par les riverains ont significativement augmenté et entraîné dans plusieurs cas des dégradations importantes de l'environnement, à l'image des marées vertes.

Parallèlement au développement agricole, le territoire connu au même titre que les autres régions un fort exode rural dans les années 1950, poussant plusieurs générations à occuper des emplois en ville. Puis, la Bretagne connaît progressivement dès les années 1970 un phénomène inverse de réoccupation des campagnes, notamment sur ses côtes littorales (la Bretagne est la région française qui a la plus large façade maritime) par une population extérieure ayant une vision idyllique de la campagne (Mathieu, 1998).

Cette configuration est la prémisse de tensions actuelles sur le territoire breton dont plusieurs recherches récentes (Delanoue, 2018 ; Grannec *et al.*, 2014, 2015, 2017) ont observé des situations de conflits entre éleveurs et riverains, émergeant notamment de projets d'extensions. Les situations conflictuelles démarrent souvent lors des enquêtes publiques et sont le moyen pour les opposants de mobiliser autour de projets jugés nuisibles pour l'environnement. Ces situations conflictuelles sont caractérisées par des manifestations locales, des pétitions, des recours en justice ou encore des

situations de harcèlement. Certains cas étudiés révèlent aussi des violences psychologiques et physiques, laissant des stigmates profonds dans le tissu de relations sociales.

Plus largement, ces situations démontrent de profondes inégalités environnementales qui structurent les conflits, car « les groupes sociaux ne sont pas égaux face aux pollutions, aux nuisances et aux risques environnementaux » (Emelianoff, 2006 : 2). Davantage, les acteurs en jeu défendent des conceptions et des usages différents du territoire, ce qui accentue les tensions autour de la terre ou de l'eau comme ressources rares. Les opposants aux projets d'élevage vont se mobiliser contre ce qu'ils perçoivent comme des injustices et ainsi revendiquer auprès d'institutions la prise en charge de leurs problèmes.

Pour expliquer ce phénomène de conflits, plusieurs théoriciens des mouvements sociaux (Fraser, 2005 ; Neveu, 1996) proposent à la lumière de la théorie de la reconnaissance (Honneth, 2000 ; Renault, 2009 ; Voirol, 2009) l'idée que la redistribution des ressources n'explique plus totalement les mobilisations sociales, mais que la reconnaissance de l'injustice est une variable déterminante pour interpréter les mobilisations. Dans les cas de conflits liés à des projets d'élevages, de nombreuses attentes sont à la source de sentiments d'injustice, telles que la non-pollution de l'environnement, la protection du paysage ou encore sur la dévalorisation du foncier. Le déni de ces attentes par les institutions en charge peut entraîner différentes formes de détresse psychologique et de révolte pouvant dégénérer dans des maladies psychiques et dans la violence (Romdhani et Van Tilbeurgh, 2018). Au-delà d'une approche centrée sur la reconnaissance, Nathalie Heinich (2017) propose de déplacer le cadrage théorique en plaçant la focale sur les valeurs sous-jacentes aux revendications plutôt que sur la reconnaissance des identités marginalisées.

L'objectif de cet article est de décrire la manière dont les conflits liés aux projets d'élevages se structurent autour d'inégalités environnementales et la manière dont celles-ci sont prises en charge. L'analyse se base sur les données empiriques issues de 52 entretiens semi-directifs, d'analyses de dossier d'enquêtes publiques et d'une revue de presse basées sur neuf cas de conflits liés à des projets d'élevages en Bretagne. Une analyse de contenu a permis d'identifier dans les discours différents types de revendications qui seront classés en type d'inégalités (pollution, nuisances, ressources, risques), puis en registre de valeurs (affectif, civique, pureté, efficacité). Dans un premier temps, le contexte des conflits sera restitué à partir des enjeux du territoire breton. Ensuite, les différents types d'inégalités seront classés selon qu'ils relèvent d'enjeux de redistribution ou de reconnaissance, en mettant l'accent sur le rôle joué par les registres de valeurs. En dernier lieu, la prise en charge des inégalités dans les conflits sera décrite afin d'illustrer le rôle central de la reconnaissance des valeurs.

1. Problématisation

Développement de la Bretagne

La Bretagne est un cas de modernisation rapide où la région est passée en quelques décennies d'un territoire de polyculture de subsistance, isolé, relativement pauvre et archaïque à un archétype du modernisme agricole, productif et fortement intégré à l'économie de marché. Ce « modèle agricole breton » (Canévet, 1992) se distingue par une intensification de la production agricole, caractérisée

par une diminution drastique du nombre d'exploitants (197 368 exploitations en 1955 contre 34 500 en 2010), une augmentation des surfaces agricoles (de 10 ha en 1955 à 60 ha en 2011) et la progression de la part de la production régionale (7 % en 1950 à 12 % en 2011) (Gambino, 2014). La région se caractérise essentiellement par sa production animale pour 70 % des exploitations dont c'est l'activité principale. Concrètement, cela se traduit par la production de 56 % du porc français, 23 % du lait, 43 % des œufs, 32 % de la volaille de chair et 21 % du veau (DRAAF Bretagne, 2017) et cela, sur 6 % du territoire agricole de la France (Agreste, 2014).

Cette concentration de l'activité agricole en Bretagne se reflète dans le marché du travail, où l'agriculture représente 5.3 % des emplois (contre 3 % en France) et l'agro-industrie 6 % des emplois (contre 2.4 % en France). Ainsi, il n'est pas surprenant que l'industrie de la viande constitue le premier secteur industriel breton. La majorité des exploitations agricoles demeurent familiales, malgré la forte progression du salariat (31 % en 2005 versus 41 % en 2015).

D'avantage, pour Canévet (1992), le modèle se caractérise par un développement endogène au milieu rural, sans intervention significative des capitales nationales et régionales, permis essentiellement par une auto-organisation professionnelle poussée. L'important tissu de coopératives, le rôle crucial de la Jeunesse agricole chrétienne et la présence de personnalités fortes à l'instar d'Alexis de Gourvenec ont permis de préserver le tissu social local tout en modernisant rapidement la région par l'agriculture (Berger, 1972).

L'utilisation prépondérante du territoire pour les activités agricoles, soit 62 % du territoire breton contre 51 % en moyenne en France (Agreste, 2014), n'est pas sans conséquence sur l'environnement. Dès les années 1990, l'Europe s'inquiète de la qualité de l'eau et fait appliquer en France la « directive nitrates ». Dès lors, toute la Bretagne est classée en « zone vulnérable », notamment car la région possède essentiellement des nappes d'eau peu profonde qui sont sensibles aux surplus de nitrates, principalement issus des lisiers. En 1999, plus de 37 points de captages sont classés hors normes, dont 9 ne convenaient pas encore aux normes en 2009. Depuis, la Commission européenne condamne deux fois la France pour sa mauvaise qualité de l'eau.

Afin de s'emparer du problème, l'État français créa différents types de programmes d'intervention. La mise en place du Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole et des Mesures agro environnementales est venue financer la mise aux normes des élevages. D'un autre côté furent classées des « zones d'excédent structurel » qui concernent plus spécifiquement les plans d'épandage à l'échelle des cantons. Il existe aussi des plans de lutte contre les algues vertes, structurés par bassin versant. Ces zonages ont été uniformisés en 2014 en Bretagne par la DRÉAL sous la dénomination de Zone d'action renforcée dans le cadre du 5ème programme d'action de la directive nitrates. Les résultats de ces plans d'action sont encore grandement contestés par les associations écologistes qui dénoncent le gaspillage d'argent public et le financement détourné aux éleveurs. Il n'en demeure pas moins que ces dispositifs démontrent la construction de la qualité de l'eau en Bretagne comme problème public, un enjeu au cœur des conflits liés aux projets d'élevage.

La construction de la lutte environnementale

La reconnaissance des externalités de l'élevage ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui sans l'intervention des associations de défense de l'environnement très actives sur le territoire. Elle s'appuie d'un côté sur un réseau ancien d'organisations militantes, et de l'autre sur un phénomène

de réoccupation des campagnes. Ces deux aspects permettent de cerner les conflits d'usages qui caractérisent les inégalités environnementales liées à l'élevage breton.

Dans les 50 dernières années, le territoire breton fut marqué par de nombreuses luttes qui ont influencé le développement d'activités militantes autour de la défense de l'environnement. Premièrement, une dizaine de déversements d'hydrocarbure au large des côtes bretonnes (essentiellement sur les côtes du Finistère), un phénomène nommé « marée noire », marqua les esprits sur les risques environnementaux auxquels la région était soumise. Le plus grand déversement, celui de l'Amoco Cadiz en 1978 de 227 000 tonnes de pétrole brut, recouvra plus de 300 km de côtes. Cet événement rassembla les populations en colère, les syndicats et politiciens dans un grand déferlement de manifestations sur la région. Dans les deux années suivantes se succèdent trois autres plus petits déversements qui « renforcent l'écœurement de la population, et suscitent chez de plus en plus de Bretons une volonté de changement radical de société » (Kernalegenn, 2014 : 48).

Deuxièmement, la lutte écologiste en Bretagne fut marquée par la résistance aux centrales nucléaires et l'émergence d'un vaste réseau anti-nucléaire à partir de 1974 (les CRIN et les CLIN). Catalysé par la marée noire de l'Amoco Cadiz, la lutte prend son essor en 1978 avec la construction imminente de la centrale de Plogoff dans le sud Finistère. Sous le slogan « mazouté aujourd'hui, radioactif demain », les militants obtiennent finalement de l'élection de Mitterrand en 1983 l'annulation du projet. Ces luttes auront non seulement structuré une conscience écologique en Bretagne, mais aussi marqué le début d'une écologie politique qui prendra rapidement son essor. (Kernalegenn, 2014).

Troisièmement, le problème des algues vertes et des « marées vertes » infuse progressivement l'espace public dans les années 2000. La présence abondante de nitrate dans les eaux de surface permet à des algues de proliférer et eutrophise les milieux marins, notamment dans les baies confinées. Les algues vont croître jusqu'à se détacher et s'échouer sur les berges et en séchant, elles forment des poches de méthane qui, lorsque rompues, libèrent un gaz et peuvent asphyxier. Plusieurs sangliers, chiens domestiques, un joggeur, un cheval ainsi qu'un employé communal seraient morts par asphyxie, bien que la responsabilité des algues vertes reste à démontrer dans plusieurs cas. Il n'en reste pas moins que l'origine agricole des surplus de nitrate en cause dans ce phénomène a été démontrée, mais reste encore très peu prise en charge (Levain, 2014).

Les conflits d'usages

Parallèlement à ces luttes environnementales, la démographie de la Bretagne se métamorphose. Dans l'après-guerre, la Bretagne est l'une des régions les plus peuplées, les familles sont encore très nombreuses et le mode de vie très rural. Or, le développement agricole ayant poussé à la concentration des fermes, c'est plusieurs générations qui furent contraintes de chercher un emploi en ville, et pour plusieurs même hors de la Bretagne. Progressivement à partir des années 1970 plusieurs habitants reviennent s'installer en milieu rural, adoptant souvent des usages différents que leurs prédécesseurs. Ces habitants souvent qualifiés de « néoruraux » constituent aujourd'hui une part significative des résidents, qu'ils soient retraités ou possèdent des résidences secondaires sur le littoral breton (Mormont, 2006).

L'analyse des conflits relatifs à l'élevage s'appuie sur cette mutation pour expliquer l'évolution des perceptions de la campagne. Pour Nicole Mathieu (1998), la ruralité est de moins en moins associée à la production agricole : pour les populations urbaines, c'est la nature, le paysage bucolique, et l'agriculture ce n'est pas la production industrielle, mais l'entretien des paysages. Le rural se définit par opposition à l'urbain et non plus à partir des sociétés paysannes qui l'ont toujours occupé. Ainsi, émergent des usages concurrents de l'espace comme lieu de production, de résidence ou à protéger (Torre *et al.*, 2006). En effet, les conflits révèlent des « incompatibilités entre certaines formes d'appropriation ou d'exploitation des espaces et des ressources naturelles » (Melé, 2013 : 1). Une analyse partagée par Marc Mormont (2006), où la dynamique d'urbanisation des campagnes est le marqueur principal de cette transformation. Les conflits opposent donc différents groupes sociaux autour, d'un côté, une résistance à ce processus de transformation des campagnes, et de l'autre côté, l'appropriation de l'espace pour de nouveaux usages. L'environnement intervient alors comme une ressource argumentative, un instrument, pour légitimer les nouveaux usages de l'espace.

Or, réduire l'environnement à sa dimension instrumentale serait passer sous silence toute la dynamique des conflits. En effet, si l'on restitue les conflits dans le temps, en les analysant étape par étape, de leur émergence jusqu'à leur résolution, on peut se rendre compte que l'environnement est aussi une catégorie d'analyse pertinente pour le sociologue, dans ce qu'elle permet de révéler les inégalités auxquelles sont soumis les occupants du territoire. Dès lors, il s'agit moins de conflits sur les usages que d'opposition entre acteurs dépositaires de ces usages où les tensions « des populations qui s'estiment les perdants des choix publics » (Melé, 2013 : 2).

Les acteurs du conflit

Les conflits étudiés se structurent autour d'un schéma commun : un éleveur souhaite s'agrandir, demande un permis de construire au maire et une autorisation d'exploiter au préfet. Lorsque certains seuils sont dépassés, la réglementation sur les installations classées (ICPE) prévoit une enquête publique (EP) avec l'intervention d'un commissaire enquêteur afin de récolter l'avis du public. L'EP est l'occasion pour plusieurs riverains de prendre conscience du projet d'élevage en cours et de ses implications pour leur quotidien. Rapidement ceux-ci vont se renseigner et chercher à entrer en contact avec des associations environnementales. Celles-ci permettront alors aux premiers concernés de monter en généralité et de se mobiliser sur des enjeux plus globaux comme l'environnement.

Dans cette configuration narrative, les acteurs sont nombreux. Il y a en premier lieu les riverains qui sont souvent les acteurs de front du conflit, ceux ayant le plus à perdre de la réalisation du projet. Ensuite s'opposent directement les éleveurs, ceux qui portent le projet et qui peuvent se sentir menacés par la gronde qui monte. Eux aussi chercheront à faire intervenir leurs réseaux pour soutenir le projet. Le maire se pose alors naturellement comme figure intermédiaire et aura un rôle crucial afin de restaurer la confiance dans le projet. Cependant, celui-ci n'assume pas toujours ce rôle et peut décider de s'effacer du conflit ou encore de prendre parti, le plus souvent pour l'éleveur.

Ce triptyque est complété par d'autres acteurs qui gravitent autour du conflit. À commencer par les militants écologistes qui vont rejoindre le conflit, apporter des ressources discursives ou juridiques aux riverains. Riverains et militants seront désignés comme les opposants. Symétriquement, des délégués syndicaux agricoles peuvent venir jouer un rôle important de support aux éleveurs, de

même que d'autres exploitants agricoles peuvent venir sauter dans l'arène. Ils seront identifiés comme défenseurs du projet. Viennent en dernier lieu des acteurs plus ponctuels comme le commissaire enquêteur. Celui-ci est désigné par la préfecture pour récolter l'avis du public et sera donc fortement sollicité d'un côté comme de l'autre afin d'influencer son avis. Des journalistes peuvent aussi venir publiciser le conflit et en amplifier certains aspects.

L'enjeu des inégalités environnementales

L'élevage d'animaux exercé dans des conditions intensives génère des externalités négatives pour l'environnement, qui à leur tour affectent la vie d'humains : pollution de l'eau avec les phytosanitaires (pesticides, herbicides, etc.), eutrophisation des baies par les algues vertes par un excès d'azote dans l'eau, ou encore la contamination des plages par des bactéries E. Coli. Davantage, la question des externalités se pose surtout pour les riverains des élevages en termes de nuisances : olfactives (odeur du lisier épandu, de la fosse à lisier), visuelles (déformation du paysage par la culture du maïs, remembrement des champs et destruction du bocage) ou auditives (passage fréquent de camions et engins agricoles).

Au-delà des pollutions pour l'environnement et des nuisances pour les riverains, tous ne sont pas exposés aux risques de la même manière. Il n'est pas rare que des fosses à lisiers se rompent et déversent dans les cours d'eau des tonnes de lisier, tuant toute vie aquatique sur plusieurs kilomètres. Les échouages d'algues vertes n'ont pas toujours été bien compris ni pris en charge, et plusieurs animaux et humains en ont souffert. Les enjeux pour la santé des produits phytosanitaires sont aussi un important facteur de risque, autant pour les éleveurs que pour les riverains concernés.

La répartition des ressources qu'offre la campagne est aussi un autre vecteur d'inégalités environnementales. L'espace étant la principale ressource disputée, ce sont naturellement les gros producteurs qui s'accaparent les terres au profit de plus petits exploitants agricoles et au détriment de l'émergence d'alternatives à l'élevage intensif. De la même manière, ces gros propriétaires fonciers ont souvent plus de facilité à faire entendre leur voix aux conseils municipaux. L'eau est aussi une importante ressource disputée. En période de sécheresse, sa quantité est problématique, mais c'est surtout sa qualité qui pose problème en Bretagne.

Ces quelques exemples, qui seront déployés dans cet article, illustrent que tous ne sont pas égaux devant la répartition des risques, nuisances, des pollutions et des ressources du territoire, ni devant la défense de leurs droits. Les riverains les plus fortunés auront rapidement recours à des avocats pour défendre leurs milieux de vie, alors que d'autres peuvent se voir isolés et trouver peu d'aides dans leurs recours. Certains subiront les odeurs de lisier à toute l'année et d'autres quelques jours par an.

Un important enjeu subsidiaire, mais qui ne sera pas abordé dans le cadre de cet article, est la responsabilité de l'expertise dans la construction des inégalités. Bien que celle-ci soit cruciale, cet article fera davantage de place aux savoirs construits par les opposants aux projets d'élevage que ceux construits en laboratoire. Bien qu'interdépendant, l'objectif reste de mettre l'accent sur l'appropriation des militants de ce savoir dans la reconnaissance des inégalités qu'ils subissent.

Les acteurs de la justice

Dans le cadre des conflits d'élevage, les inégalités environnementales peuvent être fructueusement comprises dans les termes d'une lutte pour une justice environnementale. En effet, il a été observé qu'à la base des revendications se trouve un fort sentiment d'injustice qu'on retrouve avec des expressions comme « je n'aime pas quand ce n'est pas juste, et plus on va me montrer que ce n'est pas normal, plus j'aurais envie d'agir »¹. Ceci se rapporte à différentes dimensions de la justice sociale : la redistribution et la reconnaissance (Fraser, 2005). La première dimension porte sur la répartition matérielle des inégalités et sur la spatialisation de celles-ci. Les exemples cités sur les risques, nuisances, pollutions et ressources entrent dans cette catégorie d'injustice. La seconde dimension a trait à la reconnaissance de ces inégalités par des acteurs jugés légitimes. Ceux-ci se définissent dans la trame du conflit, dans les interactions qui ont lieu tout au long des mobilisations et sont sujettes à évoluer². Le travail de terrain en a identifié quatre qui sont directement responsables de la distribution des inégalités et de leur reconnaissance. Avec plus ou moins de succès, certains prennent en charge les attentes des opposants et des éleveurs, et d'autres tentent d'éviter de se positionner trop clairement. Cette section reprend les généralités sur chacun d'entre eux, et celles-ci seront ensuite affinées au cours de l'article.

Dans ce cadre, les inégalités ne sont pas conçues d'un point de vue moral ou normatif, mais plutôt construites à partir de ce que les acteurs jugent inégal. À partir des revendications exprimées lors de conflits, on utilisera le terme d'inégalité pour décrire les enjeux relatifs aux risques, nuisances, pollutions et utilisation des ressources. C'est la redistribution et la reconnaissance de ces inégalités qui fera l'objet d'une justice, et donc de l'intervention des acteurs de la justice que sont les élus locaux, l'administration de la préfecture, l'administration de la justice et des médias.

Sur la première ligne de front se trouvent les élus locaux, principalement les maires, les membres du conseil municipal, et parfois les élus de structures plus grandes, de la communauté de communes ou encore des députés nationaux. Ces acteurs sont les premiers sollicités lorsqu'un conflit se déclare, c'est à eux qu'on demande de rétablir une justice sur l'inégalité que l'on subit, ou veut éviter de subir.

L'administration de la préfecture est une partie prenante des conflits, car c'est elle qui administre la procédure d'enquête publique, et le préfet qui rend une décision sur la conformité d'un élevage. Loin d'être neutre, cette procédure (détaillée plus loin) est hautement politique et permet la reconnaissance de groupes sociaux sur d'autres.

L'administration de la justice prend plusieurs formes et s'incarne en plusieurs acteurs. Il y a en premier lieu les avocats qui administrent les recours contre les permis de construire du maire et les arrêtés du préfet. Il y a ensuite les juges qui tranchent sur la conformité des recours. À cheval entre cette catégorie d'acteur et la précédente se trouvent les gendarmes, qui ont pour rôle de maintenir l'ordre, parfois avec un certain parti pris.

Les médias occupent une place particulière : ils sont souvent sollicités dans le conflit, mais interviennent indépendamment de la volonté de ceux qui les réclament. La légitimité des

¹ Militant écologiste dans le Finistère

² Pour plus de détails sur la trame du conflit, voir Romdhani et Van Tilbeurgh, 2018.

protagonistes du conflit est souvent intimement liée à leur capacité à être relayés dans les médias, au point que certains préfèrent se diffuser eux-mêmes sur les réseaux sociaux.

Tous ces acteurs ont un rôle important à jouer dans la distribution et la reconnaissance des inégalités, et par le fait même de leurs influences, peuvent créer d'autres inégalités. Bien qu'intimement lié, cet article se centrera essentiellement sur la prise en charge des inégalités, et moins sur l'origine de celles-ci.

Les dispositifs de prise en charge

Comme toutes administrations, la préfecture et la justice ont institutionnalisé une partie de la prise en charge des inégalités. Cela prend forme à travers deux principaux dispositifs : l'enquête publique et la concertation. Ces mécanismes sont aussi connus sous le concept de participation citoyenne, et font l'objet de nombreux débats dans lesquels nous n'entrerons pas ici³.

L'enquête publique a lieu lorsque certains seuils sont atteints, par exemple pour l'élevage porcin il s'agit de 450 animaux équivalents. La procédure s'organise autour de la figure du commissaire enquêteur, lui aussi pris à cheval entre l'administration de la préfecture et de la justice. Formellement, son rôle est de récolter l'avis de la population et ses conclusions ne sont que consultatives. Cependant, son rôle dans la reconnaissance des injustices est crucial, autant pour les opposants que pour les porteurs de projet, son avis est hautement significatif et annonce une « victoire » pour un des deux camps.

La concertation au sens large concerne plusieurs dispositifs que nous rassemblons ici. Il s'agit essentiellement des comités locaux de l'eau, comités de bassins versants et du CODERST⁴. Ces instances sont des lieux privilégiés d'expression des conflits et de reconnaissance des enjeux qu'ils soulèvent. Comme pour l'enquête publique, les dispositifs sont consultatifs, mais demeurent importants pour les acteurs impliqués, car ils marquent la reconnaissance d'inégalités et de groupes sociaux.

2. Inégalité de redistribution

Dans les conflits, autant les opposants que les défenseurs expriment des attentes et des revendications sur la situation en conflit. Ces discours ont été récoltés et classés en catégories qui recourent les inégalités matérielles sur la distribution des nuisances, risques, pollutions et ressources.

Avant de se lancer dans une telle entreprise, il est nécessaire de se distinguer d'une catégorie bien réelle, mais qui obstrue une vision nuancée des inégalités : le « Not in my back yard » (NIMBY). Ce discours, souvent utilisé pour disqualifier, caractérise les opposants comme égoïstes et mus simplement par leur intérêt personnel, « c'est un égoïsme de première classe »⁵. On généralise souvent le NIMBY en disant que ce sont des gens qui bloquent systématiquement tout projet, peu

³ Pour plus de détails sur ce débat, voir Cécile Blatrix, 2002.

⁴ Le Conseil de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques donne un avis au préfet sur la conformité du projet d'élevage.

⁵ Maire d'une commune du Finistère

importe leur nature ou l'intérêt général : « c'est beaucoup de n'importe quoi, on s'oppose à tout par tous les moyens possibles »⁶. Il est vrai que plusieurs se mobilisent pour des enjeux personnels, notamment sur la crainte de perdre la valeur foncière de leur maison : « vous croyez qu'un acheteur va se précipiter avec 30 000 poules à côté ? »⁷. Cependant, les préoccupations « égoïstes » sont tout autant présentes chez les éleveurs qui s'inquiètent que « maintenant nos enfants ne peuvent plus acheter ici, à cause des Parisiens qui viennent acheter. La commune devient un lieu de retraite »⁸. Ces aspects individuels de la mobilisation ont été observés sur le terrain, mais il s'agit avant tout d'une étape avant une montée en généralité que vont opérer les acteurs, et pas uniquement dans une visée instrumentale. Comme le résume un militant écologiste, « il y a la peur, le côté NIMBY, mais heureusement, car si les gens ne défendent pas leur pré carré, il n'y a plus rien après ! »⁹

Concrètement, ce qui motive en premier lieu la mobilisation, ce sont les nuisances. Sur les odeurs, un riverain explique que « quand mes petits enfants viennent ici ils me disent "ha ça pue papi" »¹⁰, ou encore « certaines journées c'est irrespirable dans la cour, c'est abominable. »¹¹ Les odeurs sont aussi dues à l'ensilage du maïs « quand l'éleveur extrait le maïs du silo, se dégage du CO₂, et quand les vents portent vers la maison, c'est impossible de respirer, de sortir de la maison »¹². Le bruit aussi est une nuisance souvent citée, car la ventilation d'un bâtiment d'élevage à proximité génère du bruit nuit et jour, mais c'est surtout le passage fréquent de camions qui pose problème, parfois jusqu'à 20 passages par jour. Ce qui caractérise alors ces nuisances est leur nature quotidienne : « on y pense tous les jours puisque ça se produit tous les jours [...], c'est infernal donc on est obligé d'y penser. »¹³ Davantage, c'est la surprise dans le quotidien qui perturbe : « le pire c'est qu'on ne sait pas quand ça arrive »¹⁴. Sans entrer dans les détails de la mobilisation et du phénomène de montée en généralité, les opposants aux projets d'élevages revendiquent beaucoup un environnement non pollué, car c'est par ce biais que les nuisances peuvent se généraliser dans l'espace public. Les revendications sont souvent centrées sur le lisier, car « c'est beaucoup de terre monopolisée pour le lisier »¹⁵ et qui traduit la notion de ras-le-bol « c'est tout de même une zone à 2 kilomètres de plage où il y a toutes les algues vertes, donc ce n'est pas la peine d'en rajouter. »¹⁶ Dans la longue liste des griefs faits au lisier, on peut compter aussi le ruissèlement vers les rivières, la principale cause des algues vertes. Bien sûr, il serait déplacé de mettre toute la responsabilité de la pollution aux éleveurs, puisque « plusieurs requérants ont des fosses septiques qui ne sont pas aux normes ou rejettent leurs eaux usées dans la rivière : il faudrait qu'ils se regardent le nombril en premier »¹⁷.

⁶ Défenseur d'un élevage de veaux en Ille-et-Vilaine

⁷ Paroles d'un riverain collectées dans un article de la presse régionale.

⁸ Agriculteur et défenseur d'un projet de poules pondeuses dans le Finistère

⁹ Militant écologiste de longue date dans le Finistère

¹⁰ Riverain d'un projet d'élevage de 6 500 porcs dans le Finistère

¹¹ Riverain d'un élevage de 24 000 porcs en Ille-et-Vilaine

¹² *Ibid.*

¹³ *Ibid.*

¹⁴ Militant écologiste du Finistère

¹⁵ Riverain d'un projet de veaux en Ille-et-Vilaine

¹⁶ Militant écologiste des Côtes d'Armor

¹⁷ Défenseur d'un projet de poules pondeuses dans le Finistère

La déformation du paysage est aussi un grief récurrent des conflits, comme le résume un opposant « c'est un point que l'on voit de partout, quand ça va construire ça va être horrible pendant quelques années »¹⁸. Les tensions sur le paysage se crispent aussi autour de la haie bocagère comme objet marquant la campagne d'antan : « ils disent qu'on est obligé de tout raser, talus et haies, pour l'adapter au matériel. Mais est-ce vraiment au terrain de s'adapter, ou au matériel ? »¹⁹ Parce que c'est cette représentation de la campagne qui est en jeu, « ce ne sont pas que des néoruraux. Les gens achètent à la campagne pour la tranquillité et une image bucolique »²⁰ et celle-ci est revendiquée de deux côtés : « la carte postale ce sont les paysans qui l'ont fait, et ils veulent se l'approprier »²¹.

Derrière la notion de paysage, c'est tout un attachement au territoire qui se trame : « c'est vraiment un attachement profond et viscéral à un secteur bien déterminé, un petit bout de France »²². Ce qui emmène le conflit sur le terrain de l'utilisation de l'espace dans le temps, car comme l'explique un défenseur de l'élevage « pour moi c'est un lieu de vie à l'année, pas seulement quelques mois par année. Notre société avec des écoles et tout ça, ça peut être compliqué pour notre territoire demain. »²³ De la même manière, on reproche aux « riverains qui veulent s'approprier la campagne et en faire leur jardin d'agrément »²⁴.

En dernier lieu, on peut compter la santé comme un enjeu important, surtout au niveau des risques que comporte l'élevage. Comme le décrit un délégué syndical, « les phytos, des gens sont morts, dès qu'un agriculteur sort avec un épandeur, les gens appellent la mairie pour savoir s'il a le droit, connaître la réglementation, on a une vraie crispation sur ce problème. »²⁵. Ici encore, l'enjeu du lisier revient : « combien d'enfants sur la plage se sont pris des tonnes de lisier sans le savoir. Je ne sais pas... »²⁶. Cette dimension est particulièrement caractérisée par l'incertitude qui domine les enjeux sanitaires : « ça fait des années qu'ils n'arrêtent pas de minimiser les impacts, mais là maintenant on les voit, on les voit sur la qualité de l'eau potable, de l'eau de la baie. Et en plus on va peut-être nous impacter sur l'air que l'on va respirer, ça suffit. »²⁷

Ces inégalités autour des nuisances quotidiennes, de la pollution au lisier, sur l'appropriation du paysage et des risques pour la santé sont des objets sur lesquels se crispent les conflits observés. Ils sont démonstratifs des inégalités propres à la distribution des avantages et inconvénients sur le territoire et sont subjectivement construits par les acteurs qui les subissent.

¹⁸ Militant écologiste du Finistère

¹⁹ Militant du parti vert (EELV)

²⁰ Délégué syndical agricole en Ille-et-Vilaine

²¹ Défenseur d'un projet de poules pondeuses dans le Finistère

²² Riveraine d'un projet de 30 000 porcs dans le Finistère

²³ Défenseur d'un projet de poules pondeuses dans le Finistère

²⁴ Défenseur d'un projet de poules pondeuses dans le Finistère

²⁵ Délégué syndical agricole en Ille-et-Vilaine

²⁶ Militant écologiste du Finistère

²⁷ Riverain d'un projet de poules pondeuses dans le Finistère

3. Inégalité de reconnaissance

Cette dimension des inégalités porte sur des objets immatériels, des représentations auxquels les acteurs du conflit sont attachés à revendiquer. Les situations conflictuelles ne portent donc pas uniquement sur la défense de besoins matériels, mais sur la reconnaissance d'expériences morales dont le déni entraîne une réaction de mépris. Les objets sur lesquels les acteurs entrent en conflit concernent le modèle de développement, le bien-être animal et le respect de la loi.

La reconnaissance d'un modèle de développement au profit d'un autre est un grand enjeu de tension au sein des conflits et prend plusieurs formes très différentes. En premier lieu s'oppose une vision du traditionnel et de l'industriel : « c'est le problème de l'industrialisation de l'élevage, il faut revenir à un mode plus traditionnel »²⁸ et de la même manière « ça aurait été beaucoup mieux si ce n'était pas un élevage de poules concentrationnaire. »²⁹ Pour ceux-ci, « ça aurait été acceptable en bio, car c'est un modèle d'avenir »³⁰, une vision que partagent en partie certains éleveurs « il faut aller vers le mieux, pas nécessairement vers le bio, mais vers le mieux »³¹.

On comprend rapidement que la défense d'un modèle de développement est la défense d'une vision de l'avenir, « surtout que j'ai déjà 60 ans et qu'à mon âge on pense à ceux qui arrivent derrière. »³² Il y a ceux aussi qui veulent changer de direction avant qu'il ne soit trop tard : « alors qu'aujourd'hui on va dans le mur, l'humain va souffrir. Plus on s'y prend tôt, moins ça sera douloureux »³³. Au point où certains parlent déjà d'un changement d'époque : « le projet que vous avez présenté en mairie appartient à une époque révolue, à des pratiques agricoles en bout de course et à bout de souffle »³⁴ et de transition « on a des solutions, ce système est viable donc là il faut faire une transition, il faut totalement changer les choses. »³⁵

Sur un autre versant, l'enjeu du bien-être animal est avant tout revendiqué par les militants antispécistes abolitionnistes, pour qui l'exploitation des animaux est injustifiable d'un point de vue éthique. Ceux-ci revendiquent de mettre en lumière la souffrance animale, parce que « tout est fait pour qu'on ne fasse pas le lien [entre la viande et les animaux morts], tout est caché par de la pub, des images joyeuses »³⁶. Ce dévoilement de la condition animale est un point de tension important avec les éleveurs, car « il faut faire comprendre que si tout le monde passe végane, il n'y aura plus personne pour travailler »³⁷. Pour les défenseurs d'un élevage raisonné, le problème vient avant tout de notre « rapport aux animaux qui est complètement anthropomorphisé, où les gens se font une idée des animaux à partir de Disney »³⁸. De leur côté, les écologistes préfèrent en général ne pas s'associer aux antispécistes, car cela « brouille leur message », mais ne se gênent quand même

²⁸ Militant écologiste du Finistère

²⁹ Riverains à un projet de poules pondeuses dans le Finistère

³⁰ Militant écologiste du Finistère

³¹ Éleveur de vaches laitières bio en Ille-et-Vilaine

³² Riverains à un projet de poules pondeuses dans le Finistère

³³ Militant écologiste de longue date en Ille-et-Vilaine

³⁴ Lettre ouverte à un éleveur de poules pondeuses du Finistère.

³⁵ Militant écologiste de longue date en Ille-et-Vilaine

³⁶ Militante antispéciste en Ille-et-Vilaine

³⁷ Éleveur de vaches laitières en Ille-et-Vilaine

³⁸ Délégué syndical agricole en Ille-et-Vilaine

pas pour dénoncer les conditions d'élevages, notamment des poules plein-air et de les décrire comme un « argument publicitaire ».

Dans les conflits, plusieurs s'inquiètent du débordement du cadre de la loi, compris en termes de respect des procédures : « il a eu toutes les autorisations, mais on peut quand même passer par-dessus. Enfin il n'y a plus de démocratie »³⁹ et de la même manière, se protéger derrière la loi « dans ce cas, il faut s'en prendre à la réglementation, et non au porteur de projet »⁴⁰. Une réponse que les maires ont aussi l'habitude d'utiliser : « la réponse viendra du droit rien que du droit, tout le reste n'est que de l'agitation stérile et une perte inutile d'énergie »⁴¹ et que les associations écologistes réfutent puisque « [l'association] pose des questions précises et ne se contente pas de "normes en vigueur" et de "lois du marché" en guise de réponses. »⁴² On reproche aussi beaucoup aux porteurs de projets de manquer de transparence, car ils ont « une manière de présenter les chiffres pour qu'on ne s'y retrouve plus »⁴³. On reproche aussi aux maires leurs manques de transparence dans l'instruction des permis de construire et à la préfecture de cacher les documents sensibles : « des relevés de nitrates étaient déjà faits, mais jamais communiqués. C'est normal, parce que quand on nous communique des résultats, et bien nous on les met sur la place publique et les gens se rendent compte qu'ils ont les avaient bernés. Et ça ne plait pas aux politiques. »⁴⁴

Tous les objets de conflits cités ont pour point commun la lutte pour la reconnaissance de leurs représentations du monde, mais ne permettent pas encore vraiment de comprendre en quoi leur non-reconnaissance peut être vécue comme une injustice.

4. La reconnaissance des valeurs

Nancy Fraser (2005) développe une conception dualiste de justice, où les inégalités matérielles ont autant d'importance que celles liées à la reconnaissance des identités marginalisées. Ainsi, l'espace public est un lieu d'expression et de formation des identités dont la reconnaissance est essentielle pour une justice sociale. Or, les inégalités relevées dans la dernière partie portent moins sur la reconnaissance d'identités d'éleveurs ou de militants, mais sur *les valeurs* qui sous-tendent les revendications.

Ici, les valeurs sont comprises au sens que leur donne Nathalie Heinich (2017) : comme l'attribution d'une valorisation, comme la valeur que l'on donne aux choses. Pris dans ce sens, toutes les formes d'inégalités illustrées relèvent d'une valorisation d'un objet qui cristallise le conflit. Par exemple les opposants accordent une grande valeur à l'eau, parce qu'ils la jugent « utile » ou encore éprouvent un fort attachement à sa protection. De la même manière, les produits phytosanitaires ou le lisier sont aussi des objets fortement valorisés, mais négativement. La valeur peut aussi être accordée aux idées, comme l'a souvent été la notion de progrès dans le développement humain, tant pour les opposants que les défenseurs, mais dans des conceptions qui

³⁹ Défenseur d'un projet de poules pondeuses dans le Finistère

⁴⁰ Citation d'un défenseur d'un projet de poules pondeuses dans le Finistère dans un article du Télégramme

⁴¹ Message sur Facebook d'un défenseur d'un projet de poules pondeuses dans le Finistère

⁴² Newsletter d'une association contre un projet de poules pondeuses dans le Finistère

⁴³ Commissaire enquêteur dans le Finistère

⁴⁴ Militant écologiste dans le Finistère

différent. Dernièrement, on peut noter la notion de démocratie qui est aussi largement défendue et valorisée dans les conflits.

Pour Nathalie Heinich, il n’y a donc pas que le prix qui fait la valeur des choses, le jugement et l’attachement sont aussi des manières d’évaluer les objets. Plus largement, « la valeur est la résultante de l’ensemble des opérations par lesquelles une qualité est affectée à un objet, avec des degrés variables de consensualité et de stabilité » (: 167). Au-delà de la mécanique même de la valorisation, il est pertinent pour notre enquête de s’intéresser « au nom de quoi l’on valorise », c’est-à-dire aux « valeurs-principes ». Il s’agit de saisir les principes moraux, les conceptions du désirable et les idéaux au nom desquels les acteurs sont prêts à se mobiliser.

On peut argumenter que Nancy Fraser n’a pas totalement tort, car les valeurs sont intimement liées à la construction de l’identité, mais ce déplacement de focale est fort utile pour comprendre une dynamique qui est propre à la sociologie axiologique que développe Nathalie Heinich, soit les conflits entre valeurs-principes. En effet, les conflits sont moins structurés autour de revendications identitaires que sur des valeurs accordées aux objets du contentieux. On peut encore monter en généralité en montrant que ces valeurs s’organisent en ensembles cohérents auxquels les acteurs vont adhérer afin de lutter ensemble : les registres de valeurs⁴⁵. Les principaux registres relevés à partir des entretiens cités sont synthétisés dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Registre de valeurs dans les conflits liés à l’élevage

Affectif	Attachement au lieu, au paysage, à son milieu de vie
Civique	La démocratie, transparence, respect des lois
Pureté	État de l’environnement, pollution, protection faune et flore
Efficacité	Performance, modèle de développement

Le registre affectif relève de toutes les valorisations du milieu de vie, de la propriété, de la tranquillité et donc, des oppositions aux nuisances qui contreviennent à ces aspirations. Comprendre ce qui est dit dans les conflits à travers cette lunette permet aussi de mieux comprendre le phénomène NIMBY comme un enjeu d’attachement à son lieu de vie. Symétriquement, cela vaut aussi pour des revendications portées par des éleveurs dénonçant que « maintenant nos enfants ne peuvent plus acheter ici », car au-delà de l’évaluation pécuniaire qui est faite, la logique de transmission de son patrimoine traduit une transmission identitaire et de valeurs ancrées dans l’attachement au lieu. Comme l’expliquent Altman et Low (1992) « l’attachement au lieu procure un sens de sécurité quotidienne, dont les objets et les lieux offrent un environnement prédictible »⁴⁶ (:10). On peut donc comprendre que les conflits peuvent survenir suite à des ruptures de ce lien affectif avec l’environnement immédiat⁴⁷.

⁴⁵ Les registres de valeurs se rapprochent de la conception de Boltanski et Thévenot (1991) des « cités » à partir desquelles les acteurs argumentent lorsqu’ils sont placés dans des situations de justification. Or, le cadre d’Heinich dépasse ces situations particulières où les acteurs sont amenés à se justifier et englobe aussi tous les actes d’évaluation.

⁴⁶ Traduction libre de : « *place attachment may provide a sense of daily and ongoing security and stimulation, with place and objects offering predictable facilities [...]* »

⁴⁷ Voir Romdhani et Van Tilbeurgh (2018) pour plus de détails sur cet aspect.

Les références à la réglementation, la loi et un idéal démocratique sont souvent évoquées lors des entretiens et traduisent une valeur accordée au registre civique. Au-delà de l'argument pour convaincre, les acteurs démontrent une valorisation de ce principe, des idéaux de la démocratie et de la participation. L'importance qui lui est accordée permet aussi d'expliquer un paradoxe entre l'inefficacité décriée de l'enquête publique et la participation de ces mêmes acteurs aux dispositifs de concertation et de participation. De la même manière, les militants qui revendiquent davantage de transparence des institutions le font au nom de ce principe.

La valeur accordée à l'environnement revient sous plusieurs facettes, mais est sans doute le plus clairement explicitée dans le registre de pureté. En effet, tous les enjeux qui touchent à la pollution se réfèrent à un idéal de nature non-anthropisée, « sauvage » ou encore non maîtrisée : la nature dans son état le plus pur. Pris sous cet angle, la santé se rapporte aussi à un principe de pureté, s'opposant radicalement à tout ce qui est perçu comme impur, non naturel, comme les produits phytosanitaires. D'une certaine manière, l'enjeu de la souffrance animale se cadre aussi selon ce registre, car les animaux sont ici aussi conçus dans leur naturalité, sans souffrance, sans instrumentalisation par les humains. C'est en partie au nom de ce registre de valeurs que les acteurs vont défendre certains usages de l'espace, en défendant la campagne comme milieu de vie et de protection au détriment des activités de productions qui détériorent l'image idéalisée de la nature.

L'efficacité est un registre avant tout défendu par les éleveurs qui valorisent un progrès technique et une compréhension instrumentale de la nature et des animaux. C'est bien au nom de l'efficacité qu'ils s'agrandissent, se modernisent et intensifient leur production. Bien entendu, l'efficacité est idéologiquement teintée de mondialisation et de compétition toujours plus féroce entre éleveurs, mais ce ne sont pas ces aspects qui sont mis en avant dans ce registre. L'efficacité est aussi associée à une trajectoire de développement, et c'est sur ce registre que les opposants vont critiquer les éleveurs. Le traditionnel s'oppose à l'industriel au sein même du registre d'efficacité, car c'est en son nom que le débat a lieu.

Interpréter les conflits selon les oppositions autour des registres de valeurs permet de saisir les inégalités environnementales selon des critères relatifs aux acteurs, car elles « ne relèvent pas de la démonstration, mais de la conviction, pas de la vérité, mais de l'adhésion » (Heinich, 2017 : 203). Davantage, recentrer les inégalités autour des valeurs permet de comprendre les différents modes de résolution du conflit et de justice sociale.

5. Apporter une justice aux inégalités environnementales

Les inégalités environnementales ont été caractérisées dans cet article à partir de ce que les acteurs de conflits jugeaient comme injuste. Les inégalités sont donc essentiellement comprises comme des injustices liées à des objets concrets et des représentations d'un monde désirable. Ont été distingués aussi deux types d'injustices, celles liées à la redistribution de ressources, de nuisances, de pollutions et de risques, et celles liées à la reconnaissance des injustices. Dans ce cadre, apporter une justice signifie résoudre la situation conflictuelle, ou encore réparer l'injustice au cœur du conflit. Celle-ci doit se faire dans les deux domaines de justice, en redistribuant les inégalités (ou plutôt en les atténuant) et en reconnaissant les « victimes » des injustices comme telles. Or, cette redistribution et cette reconnaissance impliquent la prise en charge du conflit par ce que nous avons défini comme les acteurs de la justice.

En ce qui concerne la prise en charge de la redistribution de ressource aussi vaste que le foncier agricole ou la qualité de l'eau, la réponse attendue des opposants est bien souvent l'annulation du projet d'élevage. Ici, seuls le commissaire enquêteur (CE) et le préfet ont une réelle emprise et les attentes envers eux sont grandes. Celles-ci sont souvent déçues, car très rares sont les projets qui ne reçoivent pas l'autorisation d'exploiter. La distribution des nuisances peut parfois être prise en charge par l'éleveur lui-même, s'engageant à mettre en place des techniques comme la couverture de la fosse à lisier, un laveur d'air ou encore enfouir le lisier lors de son épandage. Par contre, les attentes concernant le paysage sont plus difficilement prises en charge, autre que par la plantation annexe de haies. C'est davantage sur la prise en charge des risques que la préfecture et les élus locaux sont plus sensibles, mais encore faut-il faire reconnaître les risques. Par exemple, la lutte pour la reconnaissance des algues vertes dura au moins une décennie et il fallut attendre la reconnaissance de la culpabilité de l'État avant les premiers plans d'action. Concrètement, dans les conflits liés aux projets d'élevage, les risques sont souvent pris en charge par des aménagements comme des digues devant les fosses à lisier, le déplacement de certaines installations ou encore l'extension de bandes enherbées autour des points d'eau. Mais la plupart des opposants ne se satisfont pas de ces réponses et ne sont pas dupes sur les réelles intentions de l'administration : « on nous répond de manière désarmante "à la fin du quinquennat, mon objectif c'est 1 500 postes en moins." Tout le temps. La réponse est comptable, mais notre demande ne l'est pas. »⁴⁸

La reconnaissance des injustices par les acteurs de la justice s'avère toutefois plus complexe. Il ne s'agit pas de proposer des aménagements techniques, mais de reconnaître les valeurs portées par un groupe social. Une situation plus difficile à gérer pour les élus locaux comme l'exprime cette lettre anonyme : « comment devons-nous interpréter le silence de la quasi-totalité de nos élus face à ce qui se passe depuis six mois? »⁴⁹ En effet, le déni des opposants est une situation communément observée dans les conflits liés aux projets d'élevage, où dans le cas le plus virulent, cela peut passer par un déni très formel : « il a fallu que je proteste, nous n'existions pas en tant qu'association, on n'était pas dans l'annuaire des associations, on n'était pas sur le site internet, etc. Il nous ignorait complètement »⁵⁰. Les élus locaux sont souvent coincés entre une majorité croissante d'électeurs nouvellement installés et peu favorables à l'élevage intensif, et le poids traditionnel des éleveurs dans la politique locale. La balance penche souvent vers le second comme l'exprime ce militant : « dans cette commune, c'est le pèlerinage du caillebotis. Alors autour de la table de la mairie, c'est que des copains d'agriculteur »⁵¹ ou encore « les élus aujourd'hui préfèrent la paix sociale agricole que de s'emparer du problème »⁵².

L'administration de la préfecture aussi marche sur des œufs : traditionnellement, les projets d'élevage posent peu de débats dans la commission chargée d'évaluer les projets. Les militants qui y participent sont largement désillusionnés sur sa capacité de prendre en charge leurs revendications : « au CODERST tout passe, indépendamment des choses. Vous vous dites pourquoi mon Dieu continuer à se battre pour rien. »⁵³ Pour un autre militant participant à la concertation organisée par l'instance du bassin versant, « tout le monde fait l'autruche, le mot

⁴⁸ Juriste d'une association de défense de l'environnement

⁴⁹ Lettre anonyme déposée dans le cadre d'un conflit de poules pondeuses dans le Finistère

⁵⁰ Opposante d'un projet de 30 000 porcs dans le Finistère

⁵¹ Militant écologiste de longue date dans le Finistère

⁵² Militant écologiste d'Ille-et-Vilaine

⁵³ Militant écologiste de longue date en Ille-et-Vilaine

épandage, on n'a pas le droit de le dire. »⁵⁴ Le déni caractérisé de la préfecture se reflète aussi dans la manière dont sont administrées les enquêtes publiques, même si « les commissaires sont de plus en plus courageux pour donner des avis négatifs, mais de toute façon le préfet autorise ce qu'il veut »⁵⁵.

Face à ce déni de ceux qui portent une autre vision du développement en Bretagne, les autorisations d'exploiter délivrées par le préfet sont de plus en plus attaquées au tribunal administratif. Ainsi, les opposants tentent de se faire reconnaître par une autre institution qu'est la Justice : « j'ai confiance dans le tribunal administratif qui n'hésite pas à taper sur les élus qui ne font pas leur boulot. Si le dossier est béton, on gagne. Les gros lobbyistes ne peuvent pas y changer. »⁵⁶ Cependant, même si les tribunaux peuvent reconnaître les opposants, les projets d'élevages se font quand même, car pendant les quelques années de la procédure, l'éleveur aura eu le temps de construire son bâtiment et de l'exploiter. Si l'autorisation est renversée au tribunal, le préfet peut en délivrer une nouvelle, temporaire, le temps qu'un nouveau dossier soit déposé et qu'une nouvelle enquête publique ait lieu. « On négocie son élevage comme on négocie ses impôts et ses taxes pour les très riches. »⁵⁷

Dès lors, face au déni des institutions s'installe une défiance : « quand on vous dit des conneries comme ça monumentales, on a plus confiance »⁵⁸. Celle-ci pousse généralement à médiatiser le conflit au-delà des frontières administratives du conflit, une situation qu'un militant résume ainsi : « Heureusement que la Bretagne n'est pas indépendante, sinon on serait pris avec la FNSEA⁵⁹ et Le Drian⁶⁰, ce sont les médias nationaux qui nous donnent une légitimité »⁶¹. Ainsi, le conflit confiné à l'espace local peut se déplacer dans les médias locaux et nationaux, élargissant l'audience du conflit et la reconnaissance de celui-ci. Cependant, les médias « traditionnels » (presse écrite, télévisée) ne sont pas exempts de pressions, et plusieurs militants racontent des moments où des journalistes rencontrés ne publient jamais leur article. Parfois aussi, certains ont du mal à faire publiciser leur cause, ce qui les pousse à utiliser davantage les réseaux sociaux. Une situation largement exploitée par les militants antispécistes pour diffuser leurs valeurs.

Conclusion

Les conflits liés aux projets d'élevage en Bretagne ont été théorisés à partir d'un sentiment d'injustice que les opposants et défenseurs des projets défendent, demandant la prise en charge de leurs revendications. Nous avons vu que celles-ci se construisent autour d'inégalités portant sur les nuisances, les pollutions, les risques et les ressources. À partir des entretiens réalisés dans neuf cas de conflits, les inégalités ont été classées selon qu'elles se rapportent à un enjeu de redistribution ou de reconnaissance. Pour comprendre ce dernier, nous nous sommes éloignés des théories classiques mettant au centre l'identité, pour se centrer sur les valeurs. Comprendre les conflits

⁵⁴ Militant écologiste dans le Finistère

⁵⁵ Militant écologiste de longue date en Côte d'Armor

⁵⁶ Militant écologiste dans le Finistère

⁵⁷ Ancien commissaire enquêteur dans le Finistère

⁵⁸ Riverain d'un projet de 800 veaux en Ille-et-Vilaine

⁵⁹ Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, le syndical agricole majoritaire

⁶⁰ Président de la région Bretagne de 2004 à 2017

⁶¹ Militant écologiste de longue date en Côte d'Armor

comme relevant de registres de valeurs aura permis de mettre en lumière le chemin difficile menant à la prise en charge des inégalités par les acteurs de la justice.

Ce cadrage théorique aura permis de comprendre la justice sociale à partir du point de vue des acteurs, et non pas à partir de théories morales, ce qui est en soit une distinction importante pour une sociologie des inégalités environnementales. Ensuite, cette approche aura aussi permis de rendre compte de manière symétrique les opposants et les défenseurs des projets d'élevage, comme relevant de logiques similaires et de registres de valeurs différents.

Cependant, cette enquête n'a pas pu faire assez de place aux conséquences des conflits et à la faible prise en charge des inégalités que subissent les opposants ce qui crée de nouvelles inégalités. Ce constat peut en partie s'expliquer par la prépondérance de l'agriculture dans le développement de la Bretagne et l'importance de l'emploi de ce secteur. Toutefois, il y a peu de raison de demeurer pessimiste, comme nous l'avons aussi montré, la Bretagne est un haut lieu de contestation environnementale et il est peu probable que les tensions diminuent. En attendant, les conflits ont tout de même des conséquences sociales non négligeables en termes de méfiance envers les institutions, mais aussi de ruptures dans le tissu de relations sociales. Il a été constaté que ces situations peuvent causer des états dépressifs, provoquer des déménagements ou dégénérer dans la violence. D'autres études pourraient donner davantage de place à ces formes d'inégalités marginalisées.

Bibliographie

Agreste (2014). Occupation du territoire en 2014.

Altman, I., and Low, S.M. (1992). *Place Attachment* (Plenum Press).

Berger, S. (1972). *Peasants against politics : rural organization in Brittany, 1911-1967* (Harvard Univ Pr).

Blatrix, C. (2002). Devoir débattre. Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes de l'action collective. *Polit. Rev. Sci. Soc. Polit.* 15, 79–102.

Boltanski, L., et Thévenot, L. (1991). *De la justification : les économies de la grandeur* (Paris : Gallimard).

Canévet, C. (1992). *Le modèle agricole breton : histoire et géographie d'une révolution agro-alimentaire* (Rennes : Presses Univ. de Rennes).

Delanoue, E. (2018). *Débats et mobilisations autour de l'élevage : Analyse d'une controverse*. Université Rennes 2.

DRAAF Bretagne (2017). *Mémento de la statistique agricole*.

Emelianoff, C. (2006). *Connaître ou reconnaître les inégalités environnementales ?* ESO Trav. Doc. 9.

Fraser, N. (2005). *Qu'est-ce que la justice sociale ? : reconnaissance et redistribution* (Éditions La Découverte).

Gambino, M. (2014). Les mutations des systèmes productifs français : le modèle breton, à revisiter. *Dyn. Rural.* 371–382.

- Grannec, M.-L., Salinas, M., Ramonet, Y., Boudes, P., et Selmi, A. (2014). Déterminants sociaux et enjeux des conflits liés aux projets d'élevages porcins en Bretagne à partir de l'analyse des regards de différents acteurs des territoires, favorables ou opposés aux projets. *Chamb. Agric. Bretagne*.
- Grannec, M.-L., Salinas, M., Ramonet, Y., Boudes, P., et Selmi, A. (2015). Comprendre les conflits locaux liés aux élevages porcins pour favoriser la concertation territoriale et accompagner l'évolution des exploitations. In *Structures d'exploitation et Exercice de l'activité Agricole : Continuités, Changements Ou Ruptures? (SFER)*.
- Grannec, M.-L., Salinas, M., Ramonet, Y., Boudes, P., et Selmi, A. (2017). Analyse des déterminants et des conséquences des conflits locaux : Profils et stratégies des opposants et promoteurs de projets porcins. *Sociol. Rurale*.
- Heinich, N. (2017). *Des valeurs : une approche sociologique* (Paris : Gallimard).
- Honneth, A. (2000). *La lutte pour la reconnaissance*.
- Kernalegenn, T. (2014). *Histoire de l'écologie en Bretagne* (Rennes : Goater).
- Levain, A. (2014). *Vivre avec l'algue verte : médiations, épreuves et signes*. Muséum National d'Histoire Naturelle.
- Mathieu, N. (1998). La notion de rural et les rapports ville-campagne en France. Les années quatre-vingt-dix. *Économie Rurale* 247, 11–20.
- Melé, P. (2013). *Conflit d'usage* (Paris : Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation).
- Mormont, M. (2006). Conflit et territorialisation. *Géographie Économie Société* 8, 299–318.
- Neveu, É. (1996). *Sociologie des mouvements sociaux*.
- Renault, E. (2009). Théorie de la reconnaissance et sociologie de l'injustice. In *Le juste et l'injuste : émotions, reconnaissance et actions collectives*, Y. Guillaud et J. Widmer, eds. (Paris : L'Harmattan).
- Romdhani, A., et Van Tilbeurgh, V. (2018). Les émotions dans l'action collective. Les mobilisations contre les parcs éoliens et les bâtiments d'élevages en Bretagne (France). *Nouv. Perspect. En Sci. Soc.* 14, 151–201.
- Torre, A., Aznar, O., Bonin, M., Caron, A., Chia, E., Galman, M., Lefranc, C., Melot, R., Guérin, M., Jeanneaux, P., *et al.* (2006). Conflits et tensions autour des usages de l'espace dans les territoires ruraux et périurbains. Le cas de six zones géographiques françaises. *Rev. D'Économie Régionale Urbaine août*, 415.
- Voirol, O. (2009). De l'expérience négative à l'agir politique : construction et clôture des causes collectives. In *Le juste et l'injuste : émotions, reconnaissance et actions collectives*, J. Widmer et Y. Guillaud, eds. (Paris : L'Harmattan).